

SAISIR ET TRANSMETTRE LES ARRÊTS MALADIE À RELYENS DEPUIS AGIRHE



Guide pratique

Vous êtes adhérent au contrat groupe d'assurance statutaire RELYENS. Vous saisissez vos arrêts maladie dans AGIRHE pour générer l'arrêté et suivre les droits à rémunération. Vous pouvez désormais **transmettre chaque arrêt saisi dans AGIRHE à l'assureur RELYENS** afin d'**éviter une double saisie**.

L'interface fonctionne pour tous les éléments saisis dans l'onglet « Absences ». Elle ne fonctionne pas pour un temps partiel thérapeutique ou pour une disponibilité d'office pour raison de santé saisi dans l'onglet « Carrière ».

1 saisir l'arrêt maladie de l'agent

Si besoin, consulter le guide de procédure AGIRHE [ici](#) (à partir de la page 28 pour les absences). Après la saisie l'arrêt maladie, lancer la génération de l'arrêté correspondant.

Si votre structure est adhérente au contrat groupe d'assurance statutaire RELYENS, un message en rouge apparaît « Enregistrement de l'arrêté réussi, vous pouvez saisir les informations pour l'assurance ». Les arrêts en franchise peuvent également être transmis, *a minima* pour permettre le suivi de l'absentéisme dans l'outil RELYENS.

Cliquer ensuite sur « Demande de remboursement assurance » en bas de la fenêtre.

2 cocher le régime général de l'agent

Cocher la case correspondante au régime de l'agent et cliquez sur les deux boutons « Enregistrer ». Si l'agent a repris, saisir une date de reprise.

Cliquer sur « Ajouter une période de salaire » pour déclarer les salaires à l'assurance.

Une nouvelle fenêtre s'ouvre :

- renseigner les éléments de salaire pour chaque mois,
- en cas d'arrêt sur deux mois, réaliser deux saisies distinctes,
- vérifier au préalable que la paie des mois concernés est finalisée.

Précisions

- **pourcentage d'activité** : agent employé à temps complet = 1,00 ; agent employé à temps non complet, par exemple : $17,5/35 = 0,5$ ou $31/35 = 0,88$: ce taux est déjà prérempli en fonction du pourcentage d'activité connu dans AGIRHE,
- **montant brut du traitement de base indiciaire** (hors prime et indemnité) : ce montant est déjà prérempli en fonction de l'indice majoré connu dans AGIRHE,
- **montant brut de la NBI** : ce montant est déjà prérempli en fonction de la NBI connue dans AGIRHE,
- **montant brut des indemnités accessoires plein traitement/demi traitement** (si vous êtes assuré pour les indemnités) : il s'agit notamment du montant de l'IFSE, à reprendre sur le bulletin de salaire de l'agent du mois considéré. En cas de doute, l'assureur fera la modification en fonction du bulletin de salaire,
- **montant des charges patronales** : il n'est pas utile de renseigner ce montant qui est directement calculé par l'assureur si vous êtes assuré sur les charges patronales,
- **montant brut du SFT** : à reprendre sur le bulletin de salaire de l'agent du mois considéré,
- **montant brut de l'IR** (indemnité de résidence) : n'existe pas pour les collectivités affiliées au CDG 50, la case doit rester vide.

3 saisir les salaires (suite)

Les périodes de salaire déclarées apparaissent sous forme de tableau.

Cocher « oui » ou « non » si l'arrêt est lié à un accident de la vie privée et/ou à un tiers responsable.

Cliquer sur le bouton vert « Valider votre demande pour envoi ASSURANCE ».

Un message en rouge s'affiche : « enregistrement réussi ».

L'état de la demande apparaît en bas de l'écran : « à traiter ».

The screenshot shows the 'Absences' tab in the AGIRHE interface. It contains a form for declaring insurance and salary periods. Key elements include:

- Agent Information:** Agent, N° sécurité sociale, Collectivité (CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MANCHE), Agent Intercommunal, Etat du dossier.
- Insurance Declaration:** Type d'arrêt (Congé de maladie ordinaire), Début de l'arrêt (06/04/2026), Fin de l'arrêt (03/05/2026), Contrat d'assurance (CNRAG, CNP - contrat n°), Enregistrement réussi (button), Régime sécu (CNRAG), Enregistrement réussi (button).
- PERIODES DE SALAIRES PRESENTES AU REMBOURSEMENT:** A table with columns: Début de période, Fin de période, % d'activité, Traitement de base initiale, RSE, Indemn. PT, Indemn. DT.

Début de période	Fin de période	% d'activité	Traitement de base initiale	RSE	Indemn. PT	Indemn. DT
01/05/2026	31/05/2026	1,00	2 072,48	0,00	0,00	0,00
01/04/2026	30/04/2026	1,00	2 072,48	0,00	0,00	0,00
- Informations complémentaires:** Accident de vie privée (Non/Oui), Tiers responsable (Non/Oui).
- Buttons:** Valider votre demande pour envoi ASSURANCE (green button).
- Messages:** enregistrement réussi (red message).
- Footer:** Date (08/04/2026 11:29:02), Etat de la demande (à traiter), Historique, Observations.

! En cas de saisie d'un CITIS, d'un congé maternité, etc. d'autres informations sont à renseigner dans AGIRHE.

4 Fonctionnement de l'interface

L'interface s'exécute chaque nuit. Les informations relatives à l'identité de l'agent, à la déclaration de l'arrêt et aux salaires sont disponibles dans l'outil RELYENS dès le lendemain.

Pour consulter ces informations dans RELYENS, saisir le nom de l'agent.

Les pièces justificatives doivent être jointes directement dans l'outil RELYENS. En cas de pièce manquante, une notification est envoyée par e-mail.

L'interface concerne l'ensemble des éléments saisis dans l'onglet « Absences ». Elle ne prend pas en compte le temps partiel thérapeutique ni la disponibilité d'office pour raison de santé saisis dans l'onglet « Carrière ».